



Comment faire venir le père de mon enfant en france?

Par **mamanmarie**, le **20/05/2009** à **19:27**

Bonjour,
je suis une jeune française et en aout j'accouche d'un petit gars dont le père est ivoirien.
Le problème le père et moi sommes ensemble depuis 7 ans et nous comptons nous marier à la fin de mes études.
malheureusement pour des raisons familiales je dois rentrer définitivement en france après la naissance du bébé
ma question est dans quelles mesures le papa pourra partir avec nous ou nous rejoindre en france un peu plus tard.
aidez moi sil vous plait car nous ne souhaitons pas etre séparés et nous voulons vraiment vivre ensemble
merci a vous!

Par **anais16**, le **22/05/2009** à **19:46**

Bonjour,

si vous êtes française alors le père de votre enfant est "père d'enfant français".
Il faut qu'il reconnaisse l'enfant et une fois en France, il faut que vous fassiez établir un certificat de nationalité française pour votre enfant au tribunal d'instance.
Ensuite, il vous suffira de demander un visa "parent d'enfant français" pour votre futur mari.
Une fois en France, il devra demander un titre de séjour vie privée et familiale "parent d'enfant français". Tout cela prendra un certain temps mais c'est le seul moyen de le faire venir en

France et qu'il puisse y vivre en situation régulière.

Par **amajuris**, le **03/04/2013 à 20:33**

bsr,
si le père ne l'a pas reconnu, ce n'est pas sa fille, ce peut être n'importe qui.
donc le père doit d'abord reconnaître son enfant et ensuite demander un visa en prouvant qu'il contribue à l'entretien et à l'éducation de son enfant.
cdt.

Par **djakiss**, le **05/04/2013 à 12:41**

bonjour
comment prouver que son père contribue a l'entretien
et a l'éducation de son enfant alors q'il est a l'etrangéé[smile7]
cdt.

Par **hakimkabye**, le **16/04/2013 à 20:11**

bonjour a tous svp jé besoin de l'aide,ma femme elle est en france,elle est enceinte et automatiquement elle va s'accouché de notre bébé,moi je ss en algerie j'ai rentré pour évité les probleme de sans papier,la est ce que je revenire en france pour etre acoté au moment de l'accouchement et regularisé ou il faut attendre la naissance de notre bébé la je ne sais pas comment ca marche svp si ya quelquun qui va m'aidé svp

Par **louafisara**, le **01/05/2013 à 22:08**

bonjour je suis algerien je suis en France depuis 4 ans je suis marie en Algeri j'ai une fille est née en France comment je pues faire venir mon marie? le problème c'est que je travaille pas pour faire le regroupement familial.a ce que notre fille peut elle lui faire venir en France merci

Par **chris_Idv**, le **11/05/2013 à 21:11**

Bonjour,

Vous devez justifier de revenus suffisant pour subvenir à vos besoins et a ceux de votre famille en France sans quoi vous n'obtiendrez jamais de titre de séjour en France.

Cordialement,